

Bilan de l'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois



Année 2019

•	SOMMAIRE	2
•	Composition de la Commission Locale de l'Eau	3
•	Introduction	4
•	Objectifs 2019 de la CLE de l'Audomarois	5
•	Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois	6
•	<i>Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire</i>	<i>6</i>
•	<i>Mise en œuvre du SAGE</i>	<i>7</i>
•	<i>Fonctionnement de la CLE</i>	<i>9</i>
•	<i>Communication</i>	<i>10</i>
•	Conclusion	11
•	Glossaire	12

Composition de la Commission Locale de l'Eau (AP du 04.12.19)

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux	Mme Celine Marie CANARD	Conseil Régional Hauts-de-France
	Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
	M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
	Mme Anne VANPEENE	Conseil Départementale du Nord
	M. Damien MOREL	Maire de Clairmarais
	M. Sylvain LEFEBVRE	Maire de Setques
	M. Rachid BEN AMOR	Maire de Blendecques
	M. Daniel HERBERT	Maire de Wizernes
	M. René DENUNCQ	Maire de Remilly Wirquin
	Mme Marie Françoise CARON	Maire de Merck Saint Lievin
	M. Michel PREVOST	Maire d'Hallines
	M. Alain MEQUIGNON	Maire de Fauquembergues
	M. Francis SAGNIER	Maire d'Esquerdes
	M. Francis MARQUANT	Maire d'Helfaut
	M. Jean Pierre BAUDENS	Maire de Saint Momelin
	M. Jacques HUMEZ	Adjoint au Maire de Renescure
	Mme Catherine DELEPOUVE	Syndicat Mixte du PNR CMO
	M. Daniel MARQUANT	CAPSO
	M. Bertrand PRUVOST	CAPSO
	M. Christian DENIS	SmageAa
M. Mathieu PRUVOST	Communauté de communes du Pays de Lumbres	
M. Josse NEMPONT	Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois	
Mme Sandrine KEIGNAERT	USAN	
M. Daniel DESCHODT	SED	
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	Un représentant	Propriétaires riverains
	Mme. la Présidente ou son représentant	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
	M. le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture
	M. le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie
	M. le Président ou son représentant	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
	Un représentant	Fédération départementale des distributeurs d'eau
	M. le Président ou son représentant	7ème section des Wateringues
	M. le Président ou son représentant	Syndicat des Maraîchers de la Région Audomaroise
	M. le Président ou son représentant	Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
	M. le Président ou son représentant	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
	Mme. la Présidente ou son représentant	Conservatoire Botanique National de Bailleul
Collège des représentants des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat	M. le Préfet ou son représentant	Préfecture du Pas-de-Calais
	M. le Préfet coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord ou son représentant	Préfecture du Nord
	M. le Directeur ou son représentant	DREAL
	M. le Directeur ou son représentant	ARS Hauts de France
	M. le Directeur Départemental ou son représentant	DDTM
	M. le Directeur ou son représentant	AEAP
	M. le Chef du service départemental, ou son représentant	Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais
	M. le Directeur territorial ou son représentant	VNF

Introduction

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification élaboré par la Commission Locale de l'Eau. Il permet, en adéquation avec la Loi sur l'Eau, le Code de l'Environnement et le SDAGE Artois Picardie, de définir des orientations stratégiques et des objectifs en matière de gestion des eaux. Il propose des actions à mettre en place pour atteindre les objectifs définis.

Depuis sa 1^{ère} approbation en mars 2005, le SAGE de l'Audomarois est mis en œuvre. Le 15 janvier 2013, le SAGE de l'Audomarois a obtenu un nouvel arrêté d'approbation suite à sa mise en compatibilité avec la réglementation. Sa mise en œuvre opérationnelle se poursuit sur le territoire grâce à l'engagement de l'ensemble des maîtres d'ouvrages compétents.

La CLE ou Commission Locale de l'Eau est une structure décentralisée définie par l'article L212.4 du Code de l'Environnement. Elle est créée par le Préfet pour élaborer, réviser et suivre l'application du SAGE.

La CLE de l'Audomarois est approuvée depuis le 19 décembre 1994.

Le document présenté ici correspond au **rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois** sur l'année 2019.

Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur les objectifs fixés par la CLE¹ sur cette période, puis d'identifier les différentes actions qu'elle a pu mener pour mettre en œuvre les mesures du SAGE² et par conséquent, atteindre ses objectifs annuels.

Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre sont très diversifiées et peuvent être scindées en plusieurs thématiques générales qui sont les suivantes :

- suivre l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE,
- communiquer sur les résultats obtenus notamment par le biais de l'évaluation annuelle du SAGE,
- lancer de nouveaux projets pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans le SAGE,
- vérifier la compatibilité des nouveaux projets avec les mesures définies dans le SAGE,
- assurer le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain.

Objectifs 2019 de la CLE de l'Audomarois

Les objectifs 2019 de la CLE étaient :

- Suivi de la révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable
- Elaboration et validation par la CLE du bilan annuel de l'avancement du SAGE
- Participation et contribution à l'état des lieux de la DCE³.

Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois

Respect du SAGE de l'Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire

Participation de la CLE aux comités de pilotage sur le territoire

- Suivi et accompagnement des actions portées par le SmageAa⁴ sur les politiques de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, des zones humides, d'érosion, des inondations (PAPI⁵) ;
 - o Comité de pilotage (COFIL⁶) statut GEMAPI⁷
 - o COFIL PAPI et PAPI d'intention
 - o COFIL analyse du vécu des inondations
 - o Travaux site de la Craionnière

- Suivi et participation aux différents programmes de travail du territoire
 - o COFIL final Focus Biodiversité Marais Audomarois (FBMA⁸)
 - o COFIL 7^{ème} section des Wateringues
 - o Groupe de travail Marais PNRCMO⁹
 - o Suivis flore aquatique CBNBL¹⁰
 - o Programme eau robuste CAPSO¹¹
 - o Trophée réserve de biosphère PNRCMO
 - o Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH¹²) CAPSO
 - o Assises eaux pluviales 5-6 juin 2019
 - o Réunions Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI¹³) marais Audomarois
 - o Réunion suivis étiage préfecture
 - o Comité de suivis champs captant Houlle Moulle

- Suivi des réunions des documents de planification et d'urbanisme
 - o PLUi¹⁴ CCPL¹⁵ en février 2019
 - o PLUi CCDS¹⁶
 - o PLUi CCHF¹⁷
 - o Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)¹⁸ CAPSO : une phase de concertation avec les acteurs du territoire a été organisé de juin 2018 à juillet 2019 de manière à travailler ensemble les actions du PCAET. Lancement de la consultation publique en janvier 2020
 - o Etude prise de compétence eau CCPL
 - o Etude prise de compétence eau CCHPM

Avis

- Avis sur le dossier d'autorisation temporaire de l'Association des Irrigants du Pas de Calais
- Avis PLUi CCPL
- Avis PLUi CCDS

Q Mise en œuvre du SAGE

○ Suivi de la révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable

Suite au lancement de la révision de la règle 1 du SAGE qui a eu lieu lors de la réunion du 27/11/2018, un groupe de travail (GT) ressource a été effectué le 11/01/2019 afin de mettre en place une étude hydrogéologique avec un hydrogéologue agréé.

Ces résultats n'étant pas concluants au vue des problématiques de définition de volumes prélevables, le choix d'effectuer une seconde étude plus fine a donc été pris.

Le 28/03/2019, le GT des élus a décidé de conforter les résultats obtenus par l'hydrogéologue agréé par un travail complémentaire de modélisation réalisé par le bureau d'étude ERM¹⁹.

La réunion plénière de la CLE du 18/04/2019 a permis la présentation des résultats de l'étude effectuée par l'hydrogéologue agréé ainsi que d'acter le choix d'effectuer l'étude avec ERM.

Le 10/05/2019, une réunion du comité technique (COTECH²⁰) a eu lieu afin de lancer la nouvelle étude avec ERM.

Le 04/07/2019, un COTECH a été organisé pour présenter le cahier des charges et affiner la méthodologie.

Une convention a été passée le 09/10/2019, entre le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED²¹) et le SmageAa, relative à la modélisation hydrodynamique de la ressource en eau potable.

Le 10/10/2019, la réunion, présentant le lancement de l'étude avec ERM, est effectuée et validée par la CLE.

Une réunion du COTECH de suivi de l'étude a été effectuée le 12/11/2019 afin de présenter les résultats de la phase 1 et de démarrer la phase 2.

La phase 1 a pu permettre de jauger le niveau de prélèvements maximum possible sur l'hydrosystème. Un premier scénario permettait d'obtenir des chroniques historiques aux différents points d'observation choisis (2002 à 2011), dans le but d'obtenir un référentiel de comparaison. Puis, trois scénarii prospectifs ont été réalisés, avec différents volumes de prélèvements par sous bassins versants.

La CLE a approuvé les résultats de la phase 1 et validé le démarrage de la seconde phase de l'étude lors de la réunion plénière du 09/12/2019.

○ Participation et contribution à l'état des lieux de la DCE.

- Réunion à l' Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP²²) le 08/01/2019.
- Courrier d'avis de la CLE en mars 2019.
- Commission territoriale le 07/03/2019 à Stella plage.
- Réunion AEAP le 21/05/2019 GT Impact.

○ Participation à l'étude de la qualité du marais Audomarois. Contribution à l'inventaire des pressions polluantes ;

La connaissance de la qualité du marais audomarois est un enjeu important au vu de sa richesse et des pressions qui s'y exercent. Beaucoup de ressentis existent mais il n'y a pas de réponses scientifiques et objectives globales. Ceci est dû à la complexité du milieu qualifié de boîte noire et à l'absence de protocoles existants sur les milieux stagnants et en particulier les secteurs de marais.

Le projet d'Amélioration de la connaissance de la qualité de l'eau du marais Audomarois a été lancé en 2016, suite à une volonté des élus, des institutions et des associations. C'est dans le cadre de ce projet que le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) a mis en place une campagne d'acquisition de données au niveau de 10 points de prélèvement dans le marais, pendant une période de 3 ans.

Depuis juin 2017, le bureau d'étude Amodiag associé au laboratoire CARSO effectue des prélèvements mensuels suivant un bon de commande spécifique.

Cette étude s'inclue dans une démarche globale sur le territoire. Un rapprochement est fait avec les études portées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) et l'étude Focus Biodiversité Marais Audomarois (FBMA), portée par la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais (FDAAPPMA62²³). L'objectif est de pouvoir coupler les suivis physico-chimiques, botaniques et piscicoles afin d'avoir une vue d'ensemble de la qualité du marais audomarois.

Suite à ces trois années d'acquisition de données (la campagne se terminant en février 2020), une interprétation de celles-ci s'impose afin d'identifier les paramètres pouvant être déclassants et voir quelle suite donner à cette étude : utilisation des données récoltées, continuation des prélèvements et des analyses (de quelle manière, par qui ...), définition des potentiels enjeux et pressions.

○ Suivis du stage sur réalisation d'aménagements de terrains communaux sur la commune de Saint-Martin-D'Hardinghem ;

La commune de Saint-Martin-d'Hardinghem a pour projet l'aménagement et la valorisation de trois terrains communaux. Une convention a été signée avec le SmageAa pour la réalisation d'un plan d'aménagement et de valorisation de ces terrains.

L'objectif de ce projet est l'aménagement et l'amélioration de l'expression du caractère humide des terrains communaux, tout en préservant les offres d'aménités liées à ces sites, notamment l'accès du public et leurs qualités paysagères. Avec comme commande de réaliser :

- Les aspects techniques : programme des travaux à réaliser, modalités de mise en œuvre, budget, planning, modalités de suivi et entretien.
- Les aspects de valorisation pédagogique : réalisation de panneaux pédagogiques, concertation locale...

Un stage de 4 mois a été réalisé sur le sujet. Suite à un travail bibliographique et à des inventaires menés sur le terrain, un cahier de proposition a été présenté au conseil municipal en juin 2019.

○ AMO pour réalisation des DICRIM

Travail sur la finalisation des Document Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM²⁴) pour les communes du SmageAa.

📍 Fonctionnement de la CLE

Démission de M. DENIS le 30/06/2019.

Remplacement de Mme Laurence Castillon au poste d'animateur de la CLE du SAGE par Mme Laura Clavé du 01/11/2019 au 31/05/2020.

- Réunion de CLE le 18/04/2019 : Cf. suivis de la révision du SAGE.
- Réunion de CLE le 09/12/2019 :
 - Renouvellement des membres de la CLE du SAGE avec la réélection du président de la CLE, M. Alain MEQUIGNON, et des vice-présidents, M. Bertrand PRUVOST, M. Mathieu PURVOST et Mme Sophie WAROT-LEMAIRE. Réélection des représentants du collège des usagers, M. Vivien LOMBARD, M. Olivier DEMOL et M. Jean-Claude LEPAISANT.
 - Présentation des résultats de la phase 1 de l'étude concernant la révision de la règle 1 du SAGE et validation des volumes retenus pour le passage à la phase 2 de l'étude.
- Démarches administratives pour le renouvellement de la CLE : nouvel Arrêté préfectoral de composition le 04/12/19 (cf P3).
- Réponse au questionnaire de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB²⁵) sur le rôle et le fonctionnement des CLE.
- Journée mondiale de l'Eau SAGE Lys le 22/03/2019.
- Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (CPMNP²⁶) le 22/11/2019.
- Visite terrain sur la gestion des eaux pluviales à Douai le 03/12/2019.

Q Communication

- Tournage reportage Eau et Réchauffement climatique avec l'Agence d'Urbanisme de Saint-Omer (AUDSO²⁷).
- Journée de présentation aux étudiants de l'université UNI²⁸ LaSalle de Beauvais le 03/05/2019 avec 21 étudiants dont une partie d'étudiants internationaux : présentation d'ingénierie écologique.
- Atelier « Zones Humides et eaux souterraines » le 25/04/2019 organisé par le Forum des Marais Atlantique (FMA²⁹)
- Suivis des animations pédagogiques de la Maison du Papier
- Mise à jour du site internet

Conclusion

La Commission Locale de l'Eau a atteint la majorité de ses objectifs même si certains devront être poursuivis sur l'année 2020.

Les objectifs pour l'année 2020 ont été définis et s'orientent principalement autour de la révision du SAGE et de sa règle 1. Dans le détail, ils comprennent les points suivant :

- Mener à son terme la procédure de révision partielle du SAGE : règle 1 sur la gestion de la ressource en eau potable ;
- Assurer le suivi de la concertation sur la gouvernance du projet de développement d'un nouveau champ captant dans la Vallée de l'Aa ;
- Finaliser la démarche de délimitation des zones à enjeu environnemental de l'assainissement non collectif en partenariat avec les SPANC ;
- Définir les suites à donner à l'étude de la qualité des eaux du marais;
- Participer et contribuer à l'élaboration du SDAGE 2022-2027 ;
- Participer et contribuer à l'organisation de la gouvernance relative aux compétences assainissement, eau potable et GEMAPI ;
- Suivre et accompagner les maîtres d'ouvrage sur les politiques de restauration de cours d'eau, de continuité écologique, des zones humides, d'érosion des sols et de ruissellements, et des inondations (PAPI).

- ¹ CLE : Commission Locale de l'Eau
- ² SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ³ DCE : Directive Cadre sur l'Eau
- ⁴ SmageAa : Syndicat mixte d'aménagement et de gestions des eaux de l'Aa
- ⁵ PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations
- ⁶ COFIL : Comité de PIlotage
- ⁷ GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- ⁸ FBMA : Focus Biodiversité Marais Audomarois
- ⁹ PNRCMO : Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- ¹⁰ CBNBL : Conservatoire Botanique National de Bailleul
- ¹¹ CAPSO : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- ¹² PMAZH : Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides
- ¹³ PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation
- ¹⁴ PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- ¹⁵ CCPL : Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- ¹⁶ CCDS : Communauté de Communes de Desvres-Samer
- ¹⁷ CCHF : Communauté de Communes des Hauts de Flandre
- ¹⁸ PCAEt : Plan Climat-Air-Energie territorial
- ¹⁹ ERM : Etudes Recherches Matériaux
- ²⁰ COTECH : COmité TECHnique
- ²¹ SED : Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
- ²² AEAP : Agence de l'Eau Artois Picardie
- ²³ FDAAPPMA62 : Fédération Départementale des Associations Agréés de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais
- ²⁴ DICRIM : Document Information Communal sur les Risques Majeurs
- ²⁵ DEB : Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- ²⁶ CPMNP : Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
- ²⁷ AUDSO : Agence d'Urbanisme de Saint-Omer
- ²⁸ UNI : UNiversité
- ²⁹ FMA : Forum des Marais Atlantique